

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	29
Représentés	11
Absent	3

Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 mai 2024

Le mercredi 22 mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, POU DY Franklin, CHIRANE El Arbi, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien,

Étaient représenté.e.s :

COELHO Vasco donne mandat à MARQUES Henrique
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
BEZACE Mathilde donne mandat HACHE Bénédicte
DESROCHES Damien donne mandat BOURVEN Julien
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
SOMSOUK Billy donne mandat à SASU Hancès
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan
HUTIN Sébastien donne mandat à BALIAS Thierry

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

SASU Hancès

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

.....
de la publication le
.....

OBJET

Tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 1er juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-047-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

Tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 1er juillet 2024

Lors de sa séance en date du 24 juin 2009, le conseil municipal a décidé de revaloriser annuellement les tarifs des concessions funéraires.

Il est proposé de procéder à une réévaluation de 2% des tarifs, arrondis à l'entier supérieur.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L2223-15 du CGCT,

Considérant qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs des concessions funéraires au regard de la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2009,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} - Approuve comme suit les tarifs des concessions de terrains dans le cimetière et de cases dans le columbarium à compter du 1er juillet 2024.

Concessions				Columbarium		Concessions pour cavurnes	
Enfants 10 ans	Adultes 10 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
114	165	608	1732	234	628	234	628

Article 2 - A compter du 1er juillet 2024, le tarif du caveau provisoire est porté à 43€ par défunt pour une durée maximum de 30 jours ;

Article 3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 22 mai 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-047-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024